



# Le Trèfle

## Monnaie Locale Complémentaire en Périgord

Solidaire, Citoyenne, Locale, Eco-responsable

Association La Trèflerie / [contact@treflerie.info](mailto:contact@treflerie.info) / site : [www.treflerie.info](http://www.treflerie.info)

### COMPTE-RENDU de l'ASSEMBLEE GENERALE du mardi 13 novembre 2018

**Lieu : Ligue de l'enseignement de la Dordogne, (salle Jean Macé), 82, av Georges Pompidou – Périgueux**

**Début de séance: 20 H.**

**Présents :** Jean-Paul Quentin, Khalid El Ayadi, Eric James, Gilles Forcet, Sandrine Fournol, David, Thomas Baré, Guy Oriot, Sébastien Bourdin, Isabeau Rançon, Alice Richoilley et son conjoint, Henry et Christine de La Tour du Pin et Aimée Thompson.

**Excusés :** Marie-Jo Lachal, Francis Lecardeux, Matthieu Prouillac, Michèle Saura, Jacques Pichard, Pascale Martin.

Après les présentations d'usage, **Bilan Moral :**

Au vu des multiples améliorations techniques apportées au TREFLE et des nombreuses animations auquel le TREFLE a participé, ce bilan est très honnête.

Décembre : - Lancement des comptes cadeaux pour Noël  
- mise en place du système de réadhésion automatique

Janvier : - Partenariat avec la MFR de Périgueux pour une promotion du Trèfle auprès de professionnels.

Février: - Partenariat avec l'IUT d'informatique de Limoges : Présentation de 2 mémoires et livraison d'une première version des applications pour smartphone.

– Interview à la DL

– - L'Estaminet (Manzac sur Vern), la Gueule du Four et le Wiki Burger (Px) nous rejoignent ...

Avril : - Reportage FR3.

– La Clairière, maraichage bio à Cornille, nous rejoint,

Mai : - Participation aux 15<sup>e</sup> rencontres des MLCC à RIOM

- Marché de producteurs bio devant La Péniche à Périgueux

Juin : - Participation à la manifestation des biotonomes dans les 3 Biocoops de l'Agglomération de Périgueux

Juillet : - Marché des Producteurs bio à la Meyfrenie à Verteillac

Septembre : -Stand au Forum des Associations à Périgueux

Octobre : - Présentation du Trèfle à la Maison des Associations à Périgueux

– Le 66 Degrés et le 66 Green nous rejoignent

**Bilan moral adopté au consensus.**

**Le Bilan financier** est bon pour le moral !

En effet, le volume des transactions a doublé en 1 an.

Le TREFLE n'a jusqu'à maintenant fait l'objet d'aucune subvention bien que des demandes soient en cours et ses finances sont modestes mais saines.

**Bilan financier adopté au consensus.**

### **Propositions de résolutions**

Les bilans moral et financier ainsi que les résolutions suivantes ont été adoptés au consensus :

#### **Résolution 1 : Modification de l'article 7 des statuts**

**Nouvelle formulation :**

**Article 7 : Réadhésion et perte de la qualité de membre**

***En cas de non réadhésion, l'adhérent voit son compte mis en attente pour une durée maximale d'un an pendant laquelle il peut à tout moment réadhérer et récupérer son compte. Au terme d'un an, le compte est soldé et le reliquat est transféré sur le compte de gestion de la Trèflierie.***

***Tout adhérent peut réadhérer par tacite reconduction dans la mesure où le solde du compte de l'adhérent permet cette opération. Il s'agit d'une option proposée à l'adhérent qui doit donner son consentement.***

*Explication : Cette proposition vise à intégrer les articles 6 et 7 du règlement intérieur dans les statuts qui ont fait leurs preuves depuis un an. (En italique , gras la partie qui a été rajoutée)*

**Résolution 1 adoptée au consensus.**

#### **Résolution 2 : Modification de l'article 9 des statuts**

##### **Article 9 : Conseil d'Animation et Collège**

###### **1. Définition et Fonction du conseil d'animation :**

Le Conseil d'Animation est le lieu où sont débattues les orientations et la politique de gestion du système de monnaie locale. Il est composé de membres assidus ayant participé à au moins 3 réunions consécutives. Il est ouvert à tous les adhérents de l'association ***selon les modalités définies dans le règlement intérieur.***

*Explication : Définir une modalité de participation au Comité d'Animation spécifique pour les collectivités locales (En italique , gras la partie qui a été rajoutée).*

**Résolution 2 adoptée au consensus.**

#### **Résolution 3 :**

##### **Adhésion de collectivités locales ( à intégrer dans le règlement intérieur)**

3a) L'adhésion d'une collectivité locale est une adhésion de type prestataire (possibilité de reconversion) mais elle est soumise à un **contrat spécifique où la cotisation et la représentation est modulée en fonction du nombre d'habitants.**

###### **3b) Proposition de cotisation en fonction de la taille des collectivités.**

Pour les collectivités locales ayant :

- moins de 500 habitants -> 50€
- de 500 h à 1000 h -> 100€
- de 1000 à 3500 h -> 250 €
- de 3500 à 10000h -> 500 €
- plus de 10000 h -> 1000 €

Précision : le représentant de la collectivité locale est soumis aux règles régissant le comité d'animation à savoir le représentant (la personne physique) dispose d'une voix après la présence à 3 réunions consécutives au comité d'animation.

### **Résolution 3 adoptée au consensus.**

### **Résolution 4 : Comité d'animation (à intégrer dans le règlement intérieur).**

Si plus de 25 personnes siègent au comité d'animation , on pourra mettre en place 3 collèges distincts représentant adhérents, prestataires et collectivité locales dans la mesure où chaque collège valide démocratiquement la décision et que le nombre de participants y est supérieur ou égal à 5. Chacun des 3 collèges désignera 4 représentants maximum pour siéger au Comité d'Animation.

*Explication: Le Comité d'Animation doit rester un espace de débat à taille humaine et disposer d'une représentation équilibrée de ces différentes composantes telle que définie dans le règlement intérieur.*

### **Résolution 4 adoptée au consensus.**

Ces résolutions étant entérinées, le comité d'animation sera chargé de valider les nouveaux statuts et le nouveau règlement intérieur tel qu'il sera transmis à la préfecture, lors de la **prochaine réunion du 4 décembre et qui sera également le moment de l'élection des candidats au collège.**

**Raison de plus pour y venir !**

- Précision sur le fonctionnement de la réadhésion : quelque soit la date de réadhésion, elle court jusqu'au jour de la première adhésion. (ex : Julia ,adhérente numéro 70, a rejoint le TREFLE le 30.04. mais n'avait pas de TREFLES sur son compte le 30.04 de l'année suivante. Elle renfloue son compte pour réadhérer le 29.12. Son adhésion sera effective jusqu'au 30.04 suivant. Ceci dans un but de simplicité).

- Proposition d'une adhésion promotionnelle aux deux associations . (Le Trèfle et Mammoutux) afin d'inciter surtout les adhérents de Mammoutux, association qui héberge le serveur de La Trèflerie, à adhérer au Trèfle.

L'adhésion simple est de 15€ pour Mammoutux et 10€ pour le Trèfle .

Pour 1€ de plus adhérer aux deux associations . L'adhésion globale serait ainsi reversée 10€ pour Mammoutux (manque à gagner 5€) et 6€ pour la Trèflerie (manque à gagner 4€).

**Proposition adoptée au consensus mais elle doit être également validée à l'AG de Mammoutux qui a lieu le 16 novembre.**

**A charge aux 2 comités d'Animation de trouver un accord sur les modalités concrètes de mise en œuvre.**

### **Autre question en discussion :**

- Il serait bon que les prestataires autant que les adhérents puissent se sentir responsables du développement du TREFLE d'autant qu'il suffit pour cela d'en parler. En effet, si chacun attend l'autre, on peut attendre longtemps ! Les bénévoles de l'association ne sont pas assez

nombreux et disponibles pour tout faire. ILS COMPTENT DONC AUSSI SUR CHACUN DES MEMBRES POUR EN PARLER AUTOUR DE LUI, DANS LES COMMERCES, AU BUREAU, AU MARCHÉ, ENTRE AMIS ...

**Informations diverses :**

- Les prestataires doivent pouvoir prendre connaissance des différents indicateurs du TREFLE qu'il faudra donc leur fournir.
- Sébastien s'occupe de développer l'appli du TREFLE : liste des prestataires, carte avec géolocalisation...
- Des autocollants sont à l'étude qui pourront être obtenus pour affichage par les prestataires et par les adhérents.

Rappel :

Contrairement à certaines pratiques bancaires, AUCUN PRELEVEMENT n'est jamais effectué sans l'autorisation du titulaire du compte.

La réunion s'est poursuivie de façon sympathique autour d'un verre et de gâteaux de fabrication très locale (Sandrine) et s'est clôturée vers 23h15.

Comptant sur vous le 4 décembre, même lieu, même heure, recevez l'expression de nos sentiments dévoués.

Pour La Trèflierie : Christine (en charge du secrétariat)